



ENFANCE JEUNESSE

Communauté de communes du Val de Sarthe

Projet Éducatif

Mandat : 2014-2020 – édition 3

Sommaire

1. Présentation de la Communauté de Communes Val de Sarthe

- 1.1 Généralités
- 1.2 Les compétences
- 1.3 La commission Enfance Jeunesse et social
- 1.4 la coordination enfance-jeunesse

2. Un Accueil Collectif de Mineurs

3. Objectifs éducatifs

Fiches Actions :

Opération Ticket Sport & Culture

Séjours Vacances

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Annexes

- Les données démographiques
- La carte du territoire
- La charte graphique OTSC, séjours vacances
- Flyer d'information aux familles
- Les locaux et lieux d'activités - OTSC
- ALSH

La Communauté de communes du Val de Sarthe, de par sa position géographique, est un territoire attractif pour les jeunes ménages : bassin d'emploi dynamique, important réseau routier, cadre de vie et environnement de qualité...

Si l'attractivité du territoire est constatée, l'arrivée d'une nouvelle population entraîne des besoins en termes d'infrastructures et d'équipements mais également en termes de services.

La commission Enfance Jeunesse et Social de la Communauté de communes du Val de Sarthe, suite à ses diverses réflexions et analyses des préoccupations des Communes, a décidé de placer son action en direction du public enfant et jeune comme une priorité.

En outre la commission Enfance Jeunesse et Social est attentive aux projets et réflexions proposées par la Coordination Jeunesse du Val de Sarthe depuis sa mise en place en 2007.

1. Présentation de la Communauté de communes Val de Sarthe

1.1 Généralités

La Communauté de communes du Val de Sarthe existe depuis le 21 décembre 1994.

C'est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui regroupe des Communes ayant décidé de **s'associer librement au sein d'un espace de solidarité afin d'élaborer un projet commun** de développement et d'aménagement de l'espace.

La Communauté de communes du Val de Sarthe rassemble 15 Communes :

Chemiré le Gaudin	La Suze s/ Sarthe	Roëzé s/ Sarthe
Étival Lès Le Mans	Louplande	St Jean du Bois
Fercé s/ Sarthe	Malicorne s/ Sarthe	Spay
Fillé s/Sarthe	Mézeray	Souigné Flacé
Guécélard	Parigné le Pôlin	Voivres Lès Le Mans

La population totale de la Communauté de communes est de 26 937 habitants (au 1^{er} janvier 2015)

La tranche d'âge des 3-18 ans représente +21 % de la population totale (diagnostique ANATER).

La Communauté de communes est située au sud-ouest de l'agglomération mancelle dans l'arrondissement de La Flèche.

La Communauté de communes fait partie du **Pays Vallée de la Sarthe**.

1.2 Les compétences

- Compétences obligatoires

L'aménagement de l'espace : Schéma de Cohérence Territoriale, gestion d'un Système d'Information Géographique, Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,...

Le développement économique : zones d'activités, bâtiments d'accueil des entreprises...

- Compétences optionnelles

Protection et Mise en Valeur de l'Environnement : élimination et valorisation des déchets des ménages, assainissement non collectif...

La politique du logement et du cadre de vie : construction de logement sociaux locatifs ou en accession à la propriété, bourse du logement...

Voirie : Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire (hors agglomération)

- Compétences facultatives

Les actions sociales :

Petite enfance, enfance-jeunesse, emploi/formation.

Les actions touristiques : Développement des activités de plein air et de pleine nature liées aux sentiers de randonnées, Construire, aménager, gérer et entretenir le Centre de Loisirs Fluvial à Fillé sur Sarthe...

Les actions culturelles, sportives, l'enseignement préélémentaire et élémentaire : L'acquisition, l'entretien et le fonctionnement sur mobilier de l'enseignement préélémentaire et élémentaire lié à l'ouverture officielle d'une classe, mobilier et matériel liés à l'accueil périscolaire...enseignement musical, promotion et manifestations culturelles, centre d'art **Autres compétences** : Accueil des Gens du Voyage,...

1.3 La commission Enfance Jeunesse et social

Le service enfance-jeunesse travaille avec une commission Enfance jeunesse et Social présidée par un (e) Vice-président (e) qui la réunit selon une périodicité d'une fois tous les mois. Lors de ces commissions les propositions d'activités, notamment du service enfance- jeunesse, (les actions, les budgets, les encadrements, les investissements de matériel,...) font l'objet d'une étude par les membres de la commission qui proposent ensuite le projet soit au bureau pour une délibération en conseil communautaire, soit à la décision du Président.

A cette commission sont également présentés des bilans des différentes activités, des problématiques y sont soulevées...

1.4 La coordination enfance-jeunesse

Fin 2006, sur proposition de la commission sociale et du Président de la Communauté de communes du Val de Sarthe, les conseils municipaux, ayant un animateur sur leur Commune, délibèrent sur la proposition communautaire de mettre en œuvre la mission de coordination jeunesse.

Cette mission de coordination consiste à mettre en œuvre des actions en direction des préados et ados par le développement d'un réseau entre les animateurs communaux animé par la coordination jeunesse et en lien avec le tissu associatif du territoire. Le réseau est un travail de mise en relation, de mise en commun, de partage des difficultés,... une mutualisation des compétences, des outils, des réflexions de chacun pour la construction de projets.

Sur les 15 Communes du Val de Sarthe, neuf ont au moins un poste d'animateur jeunesse et/ ou enfance :

Enfance/ Jeunesse
Voivres lès le Mans

Enfance
Étival lès le Mans
La Suze sur Sarthe
Parigné le Pôlin
Spay
Louplande
Roëzé sur Sarthe
Guécélard

Jeunesse
Louplande
Roëzé sur Sarthe
La Suze sur Sarthe
Fercé sur Sarthe

A partir de septembre 2007, accompagnée de deux conseillers techniques (Jeunesse et Sports), la coordination jeunesse réfléchit sur l'outil à élaborer ; elle délaisse le projet de charte pour un projet éducatif.

Ce projet éducatif est l'occasion d'exposer les valeurs, les attentes professionnelles des animateurs en prenant en compte leur domaine d'intervention et le public avec lequel ils travaillent.

Sur 8 journées, la coordination jeunesse a construit le projet : accord sur les valeurs communes, sur la valeur sémantique des mots utilisés...

Le projet *Grandir en Val de Sarthe* se profile au fur et à mesure des séances.

La coordination jeunesse a opté pour élaborer le projet éducatif sur l'enfance et la jeunesse, car certains animateurs travaillent avec ce public (enfance et jeunesse). De plus, il semblait plus cohérent et pertinent de travailler sur l'enfant dans sa globalité. En effet, l'adolescence n'est pas une coupure avec le stade de l'enfance, mais une évolution de l'enfant vers son statut d'adulte.

Le résultat de ces temps de coordination est l'organisation depuis 2009 d'une journée festive, le Festi'Val de Sarthe, rassemblant tous les enfants des ALSH, en 2014 une journée inter locaux jeunes reconduite en 2015, la mutualisation du matériel pédagogique entre les services enfance et jeunesse du territoire, le travail sur des outils pédagogiques, l'abord des problématiques rencontrées,...

Le fonctionnement de la coordination enfance-jeunesse

De janvier 2007 à juin 2007, la coordination jeunesse s'est rencontrée sur 6 demi-journées, lors desquelles chacun a présenté son poste, le public avec lequel il travaille, les problématiques rencontrées...

Ayant le projet d'élaborer une charte de l'animation à destination des élus, la coordination jeunesse sollicite la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Sarthe pour l'accompagner dans sa démarche de construction d'un projet.

2. Un Accueil Collectif de Mineurs

L'Accueil Collectif de Mineurs qui comprend l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, et les séjours vacances, est un lieu d'apprentissage de la socialisation, ouvert sur l'extérieur et le monde, où les enfants et les adolescents peuvent faire de multiples expériences sous des formes diverses, sur des thématiques variées et multiples, organisé sur le temps non scolaire.

Dans l'Idéal, l'ALSH est organisé hors les murs de l'école, dans des locaux dédiés à cet accueil, avec un espace naturel à l'extérieur. Toutefois la réalité fait que cet espace entièrement dédié est un idéal difficilement accessible pour les organisateurs (et les organisateurs ne sont pas toujours les propriétaires du bâti). En effet nombres d'accueils sont organisés dans les locaux scolaires pendant les vacances car ils sont adaptés pour l'accueil du même public, les enfants, et ils sont inoccupés pendant les vacances.

En termes d'espaces, l'organisateur se doit de réfléchir aux besoins et à l'organisation des espaces intérieurs et extérieurs.

Différents espaces intérieurs sont identifiés tels que :

- un espace d'accueil, qui est un espace d'information et de rencontre entre les encadrants et les familles, un espace qui garantit un contrôle visuel des entrées et des sorties des enfants et des adultes.
- des espaces d'activités accueillant des petits et grands groupes d'activités, et des salles dédiées à des activités spécifiques (informatique, ludothèque, spectacles,...)
- Une/des salles de repos pour les maternels
- des espaces de détente propices aux activités calmes
- un espace vestiaire, permettant à l'enfant de déposer et de retrouver ses affaires (vêtements, doudou,...)
- des sanitaires, adaptés pour ceux des maternels et ne pas oublier les sanitaires adultes.
- un espace administratif (inscription, travail administratif, réunion et préparation d'équipe,...)
- un espace infirmerie pour les soins, ranger les traitements médicaux et isoler les malades.

-un espace de restauration sur place, ou à proximité permettant un cheminement sécurisé.

Pour l'extérieur, un espace d'accueil ouvert et couvert permettant la transition bâti/non bâti avec l'installation de panneaux d'information... et un espace d'activités aménagé pour les activités ludiques, sportives,... sécurisé, clos, naturel (activités jardinage, élevage...).

Les espaces, une fois définis sont aménagés avec du mobilier adapté au public accueilli et rendu agréable à l'accueil. Les enfants et les ados doivent, se les approprier (affichages, déco,...), exprimer leurs envies (espace d'expression, de personnalisation), s'y sentir à l'aise et en sécurité, tant pour les espaces intérieurs qu'extérieurs.

Les espaces de rangement et de stockage (placards et salles dédiées) intérieurs et extérieurs ne doivent pas être minimisés : pour le matériel pédagogique des équipes (placards et / ou espace commun), des enfants (jouets extérieurs...), du personnel technique (matériel de nettoyage, de traitement des déchets,...).

Tous ces espaces sont animés par une équipe pédagogique et technique constituée d'un directeur, d'adjoint (s) à la direction et d'animateurs selon l'effectif de mineurs accueillis, d'un personnel de cuisine et de ménage.

L'équipe pédagogique doit montrer une qualité d'encadrement tant par l'attention portée à la sécurité physique, affective et morale qu'à la composition de l'équipe, en favorisant la parité animatrice/animateur, le dynamisme, les prises d'initiative, la réactivité, en valorisant les compétences de chacun, la créativité et l'innovation dans les projets d'animation.

Lors de la composition de son équipe, il est vivement conseillé la présence d'un représentant de l'organisateur pour assister le directeur lors des entretiens, lui permettant d'échanger sur les ressentis, les compétences et les objectifs des candidats.

La qualité d'encadrement est assurée, également, par la prise en compte, par l'organisateur, de temps de préparations éducative, pédagogique, administrative, législative, d'animation dans le temps de travail de l'animateur, avant, pendant et après l'ouverture de l'accueil. Si l'objectif général est de permettre aux enfants de passer un temps de vacances, inoubliable, agréable, éducatif, ludique, festif,...ces temps de préparation ne doivent pas être minimisés en termes de temps et de contenu.

Selon la répartition des enfants en groupe (tranche d'âge, d'activités,...) un /des animateurs référents par groupe favorisera la sécurité affective des enfants qui jusqu'à l'âge de 8, 9 ans ont un besoin d'affection, de confiance, de sécurité.

Un animateur pourra se porter référent d'un enfant en situation de handicap (sur la base du volontariat, ou lors du recrutement). Cela implique une formation/ information de l'animateur sur le handicap, une sensibilisation de tous les membres de l'équipe et un protocole d'accueil entre l'accueil, la famille et le corps médical.

Quant à l'élaboration du programme d'activités, l'équipe sera attentive aux différents besoins physiques, intellectuels, affectifs, sociaux des enfants et des jeunes et en capacité d'adapter son comportement, ses projets en fonction des groupes d'âges (prendre en compte le besoin de responsabilité, savoir expliquer les consignes, les règles, susciter la curiosité, proposer des apprentissages techniques, des activités d'expression élaborées...).

L'équipe d'animation réfléchira aussi à son rôle éducatif lors des repas au sein de l'ALSH. En effet lors de ce temps de restauration, les animateurs, partageant les repas avec les enfants, s'efforceront de faire de ce temps un moment de convivialité, de détente, de plaisirs.

Ce temps permettra aux animateurs d'aborder des notions de savoir-faire et de savoir-être dans l'accompagnement qu'ils mettront en place :

- l'autonomie quel que soit l'âge de l'enfant : apprendre à se servir, à desservir seul tout en tenant compte des autres convives
- la communication au sein d'un groupe ; entre les enfants et les animateurs : ce temps autour du repas peut être un moment privilégié d'échanges et d'expressions
- le respect : adapter son comportement, le savoir vivre à table, connaître le personnel de la restauration...
- l'éducation au goût ...

La restauration lors de l'Accueil Collectif de Mineurs est un temps de travail effectif pour les animateurs, et un temps pour lequel le taux d'encadrement est identique à celui des autres temps de la journée, c'est-à-dire un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

L'équipe prendra connaissance également des ressources du territoire qui peuvent aider à la mise en œuvre du projet (infrastructures, sportives, socio-culturelles, intervenants pour des activités spécifiques, sites touristiques,...) et profiter des espaces qu'offre la Commune accueillant le site. L'extérieur

environnant de l'accueil de loisirs peut s'avérer être un grand espace de jeux, de découverte, de sensibilisation, de prévention,... à exploiter par l'équipe.

Certaines activités demandent une attention particulière de la part de l'équipe pédagogique sur leur organisation et gestion: les accueils avec nuitées, soit les mini-camps, activité accessoire de l'ALSH soit les séjours vacances.

Dormir en dehors de la maison familiale, du cadre familial ou amical, sous une toile de tente ou en centre de vacances, est tout une aventure, une expérience de vie tant sur les capacités de l'enfant (apprentissage de l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne ; séparation d'avec les parents ;...) que sur son comportement (apprentissage de la vie en groupe ; du respect de l'autre, du partage ...le vivre ensemble). Pour l'adolescent, cette activité est également une expérience de vie dans sa prise en charge quotidienne, son appartenance à un groupe, affirmer son autonomie et son détachement des parents, prendre des responsabilités...

Ces projets de séjours avec nuitées devront être adaptés à la tranche d'âge du public accueilli (nombre de nuitées, le type de mini-camp fixe ou itinérant, le lieu géographique...).

3. Les objectifs éducatifs

Les élus de la Communauté de communes du Val de Sarthe souhaitent offrir une diversité d'activités de loisirs à l'ensemble des enfants et des jeunes du territoire du Val de Sarthe.

Pour ce faire, ils mettent en place une organisation adaptée au rythme et aux besoins de chacun.

L'autonomie, la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté sont les objectifs à privilégier.

L'autonomie se dit de quelqu'un qui est capable d'agir sans avoir recours à autrui (Larousse)

Aussi, il est essentiel pour les enfants et les jeunes de :

- Développer leur aptitude à faire des choix et de les assumer,
- Leur permettre d'accéder à des savoirs faire,
- Les impliquer dans le déroulement des activités,
- Les rendre acteurs de leurs loisirs et non pas des consommateurs,
- Apprendre à gérer des projets en équipe.

La socialisation est un processus par lequel l'enfant intériorise des valeurs, des normes et des règles de conduite de la culture environnante et s'intègre dans la vie sociale (Larousse).

Il est donc primordial de favoriser :

- La connaissance de soi et de ses propres limites,
- Le respect de soi et des autres en favorisant l'écoute,
- Le vivre ensemble par l'apprentissage et le respect des règles et par l'acceptation des contraintes,
- L'acceptation des différences,
- Le développement des valeurs de la solidarité,
- L'ouverture aux autres cultures et territoires

La citoyenneté est la reconnaissance du statut de citoyen à des personnes disposant ainsi de droits civiques et politiques au sein d'une communauté politique donnée (Larousse).

Pour nos citoyens en devenir, il est important de leur permettre de :

- Prendre conscience de leur environnement (naturel, humain, social, politique...) dans et avec lequel ils vivent,
- Faire l'apprentissage de leurs droits et devoirs au sein de la société,
- S'investir au travers des différentes sphères (familles, écoles, quartier, associations, amis...) qui interagissent dans leur apprentissage, leur évolution.
- se reconnaître comme faisant partie d'un territoire communautaire et en être un acteur

L'autonomie, la socialisation et la citoyenneté contribueront ainsi à la construction de la personnalité des jeunes habitants du Val de Sarthe.

FICHE ACTION : L'Opération Ticket Sport & Culture

Les constats

Sur le territoire de la Communauté de communes, il existe un potentiel de 1 800 jeunes âgés de 11 à 17 ans (diagnostique ANATER).

Durant les vacances, ils sont nombreux à être en recherche d'activités. Certains rejettent les animations trop structurées, et les associations fonctionnent au ralenti durant ces périodes.

Pourtant, les jeunes sont demandeurs d'animations, d'activités sportives et culturelles qu'ils connaissent déjà ou qu'ils souhaitent découvrir. Leurs demandes se situent à plusieurs niveaux :

- Des animations accessibles (système d'inscription à la demi-journée, transports sur le lieu d'activité...),
- Des activités attractives de détente et de loisir,
- La possibilité de se retrouver entre jeunes, quel que soit leur lieu de résidence,
- Le désir de sortir de leur Commune et même du territoire de la Communauté de communes.

L'action communautaire

Depuis 1998, la Communauté de communes est le maître d'ouvrage de l'Opération Ticket Sport et Culture pendant les vacances scolaires.

Jusqu'en 2003, le maître d'œuvre de cette opération était l'association *La Coulée Douce*.

Depuis 2003, la Communauté de communes l'organise directement.

Ces animations sportives et culturelles sont ouvertes à l'ensemble des jeunes du territoire et déclarées en Accueil de Loisirs et intégraient le dispositif *Tickets Sports* de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports jusqu'en 2009, dernière année du dispositif.

L'organisation

Depuis 2003, les activités programmées sont animées sur les différentes communes (en alternance), avec une équipe de 4 animateurs.

Avec l'adhésion de la Commune de Spay à la Communauté de communes du Val de Sarthe, l'Opération Ticket Sport & Culture est revue avec une organisation en deux pôles géographiques (inclure une commune supplémentaire dans le circuit de transport augmenterait le temps du transport qui est déjà important) :

- **pôle 1** : L'Opération Ticket Sport & Culture organisée sur Spay avec l'accueil des jeunes de Fillé sur Sarthe, Guécélard, Parigné le Pôlin et Voivres lès le Mans et avec une gestion administrative par le service jeunesse de Spay pour la Communauté de communes du Val de Sarthe.
- **pôle 2** : L'opération Ticket Sport & Culture accueille les jeunes de Souigné Flacé, Louplande, Chemiré le Gaudin, Fercé sur Sarthe, Malicorne sur Sarthe, Mézeray Saint Jean du Bois, Roëzé sur Sarthe, Etival lès le Mans et la Suze sur Sarthe avec une gestion administrative par le service jeunesse de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

La gestion financière est assurée par la Communauté de communes du Val de Sarthe.

L'encadrement

Les associations et bénévoles des Communes

- Participation sous la forme de prestations de service.
- Indemnisation des associations par délibération du Conseil de communauté :

Pour les intervenants rémunérés par les associations :

- ❖ Sans diplôme : SMIC horaire/heure + charges patronales,
- ❖ BAFA, diplôme fédéral ou équivalent : SMIC horaire/heure+ charges patronales,
- ❖ Brevet d'État : 30 € brut/heure + charges patronales.

Pour les intervenants bénévoles :

- ❖ Sans diplôme : SMIC horaire brut/heure,
- ❖ BAFA, diplôme fédéral ou équivalent : SMIC horaire brut/heure,
- ❖ Brevet d'État : 30 € brut/heure.

Pour le matériel : forfait de 1 € par enfant par activité (pour toute association participante aux OTSC par la mise à disposition d'un intervenant et/ou par le prêt de matériel)

Les animateurs communaux (animateurs permanents)

Ils proposent des animations sportives et /ou culturelles, et sont accompagnés par des animateurs vacataires afin de respecter le taux d'encadrement : à chaque période de vacances, un atelier est proposé par l'animatrice du point jeunes à Louplande ainsi que des soirées jeunes avec les différents points jeunes.

Les animateurs saisonniers recrutés par la Communauté de communes

	hiver	printemps	juillet	automne
1 équipe de 4 à 6 animateurs saisonniers	Sem.2	Sem.2	Sur toute la période	Sur toute la période

1 animateur pour 12 jeunes.

Rémunération en référence à la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.

- Profil BAFA,
- Animation d'activités sportives, culturelles et de loisirs dans les Communes,
- Accompagnement des associations ou des prestataires afin de respecter le taux d'encadrement,
- Accompagnement des jeunes dans les transports.

Les prestataires de services rémunérés par la Communauté de communes

- Prestations pour les activités spécifiques (seul des professionnels peuvent les encadrer) et/ou non existantes sur le territoire,
- 1 intervention par jour maximum,
- 3 prestations par semaine soit 9h hebdomadaires (maximum).

Les transports

La Communauté de communes assure un transport pour toutes les Communes vers le lieu de l'activité (autocariste et véhicules 9 places).

Pour les activités en dehors de la Communauté de communes, le transport est également assuré (autocariste).

Le convoyage des jeunes sur les différents sites est assuré par les animateurs saisonniers.

Les locaux, les lieux d'activité et le matériel

Les activités se déroulent dans les infrastructures mises à disposition par les Communes (salles, terrains de sport, gymnases...). Une convention de mise à disposition des locaux est signée entre les Communes et la Communauté de communes tacitement reconduite chaque année. Chaque infrastructure utilisée devra répondre aux exigences spécifiques de la réglementation accueil de loisirs.

Pour toutes les activités proposées par la Communauté de communes, le matériel nécessaire est fourni.

La nature des activités

Une sortie extérieure (patinoire, bowling, voile ...) est organisée par semaine généralement le vendredi, et les autres jours de la semaine les activités se déroulent sur le territoire de la Communauté de communes de 14h à 16h30. Pour la période estivale, les sorties sont de façon générale programmées sur la journée.

Le service enfance-jeunesse programme une activité sportive et une, deux, trois activités culturelles et de loisirs par jour, en fonction de la Commune où se déroulent les animations et de la capacité d'encadrement.

Des stages sont également mis en place, sur 2 ou 3 jours : stage de peinture, de danse africaine... Le stage sur 2 ou 3 jours est un tout qui ne peut être dissocié lors de l'inscription et dont l'objectif est de proposer une continuité dans la discipline avec une évolution de la technique (sportive ou de loisirs).

La communication

- **Création d'une plaquette Service enfance-jeunesse** avec une charte graphique qui est un repère pour les jeunes, les familles... Cette plaquette est composée d'une chemise dans laquelle est glissé pour chaque période de vacances le planning des activités prévues (programmations OTSC et séjours) :

- Distribution dans le cadre du collège de la Suze sur Sarthe et de l'établissement scolaire Saint Michel des Perray à Parigné le Pôlin,
- Distribution dans chaque Commune : soit dans les commerces, soit par les élus locaux dans les boîtes aux lettres des foyers concernés, soit en mairie et dans les points jeunes,
- La presse locale,
- Le site internet de la Communauté de communes (www.val-de-sarthe.fr) et des Communes
- Bulletins municipaux,
- Bulletin intercommunal,
- Envoi par mail des programmations aux familles ayant confié leur adresse au service jeunesse.

- **Création d'une plaquette d'information** sur les activités proposées par le service enfance-jeunesse et donnée par le biais des écoles aux enfants scolarisés au CM2, à la rentrée de septembre.

Le système d'inscription

L'inscription est obligatoire pour toute participation aux activités.

Les jeunes s'inscrivent à la demi-journée, en fonction du choix des activités.

L'inscription se déroule en deux temps :

- Sur une semaine, préinscriptions par téléphone (ce qui laisse l'opportunité aux jeunes de nous appeler directement).
- La semaine suivante, sur rendez-vous fixés lors de la préinscription, inscriptions définitives (fiche sanitaire pour les nouveaux, réactualisation pour les habitués ; fiche d'inscription faite pour l'année avec les autorisations nécessaires ; règlement des activités ; informations diverses sur les activités et transports).

La participation des familles

La tarification se fait selon différentes modalités :

➤ Deux quotients familiaux

-QF1 : inférieur ou égal à 900 €

-QF2 : supérieur à 900 €

➤ Le lieu de l'activité

-sur la commune d'habitation

-sur une autre Commune de la Communauté de communes

-en dehors du territoire communautaire

➤ Le transport

Il est indissociable de l'activité. Si l'activité est organisée sur une Commune autre que la Commune habitée, il y a automatiquement un transport.

➤ La durée de l'activité

-une demi-journée

-une journée

La charte de l'animation jeunesse

Lors de l'inscription, les parents et les jeunes sont invités à prendre connaissance et à signer la charte de l'animation jeunesse.

Cette charte précise les droits et les devoirs du représentant légal, du participant et de la Communauté de communes.

FICHE ACTION : Les séjours vacances

Les constats

Il a été fait le constat d'une absence d'activités de loisirs sur la période d'été, en août. En effet les activités sont proposées en juillet et les structures d'accueil sont fermées en août. Même si les familles en majorité partent en vacances en août, certaines partent en juillet, d'autres ne partent pas du tout. Dans ce cas, les deux mois de vacances peuvent paraître longs pour les jeunes.

La Communauté de communes a donc décidé d'étoffer l'offre d'activités en complétant la compétence sur la politique jeunesse avec l'organisation et la gestion de séjours vacances.

2007 est la première année d'organisation de séjours. Sur les trois séjours proposés, un seul est parti. L'année suivante les trois séjours sont partis, avec des places disponibles pour deux d'entre eux.

Depuis 2009, le taux de remplissage est satisfaisant puisque les séjours partent complets. Le nombre de places par séjour est passé à 20, et un quatrième séjour est proposé depuis 2012.

Les jeunes partent du lundi au vendredi.

L'encadrement

- Une équipe d'animation comprenant un directeur et deux animateurs,
 - Un profil BAFD ou en cours ou équivalence pour le directeur,
 - Un profil BAFA ou équivalence pour les animateurs,
 - Gestion de la vie du séjour (vie quotidienne, animation de certains temps de la journée, transport...),
- Rémunération en référence à la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale, avec un régime indemnitaire pour les nuits, les dimanches et les jours fériés travaillés.

Les transports

La Communauté de communes assure le transport vers les lieux des séjours par un véhicule 9 places et / ou par la location d'un véhicule du même type, ou par un autocariste ou par la SNCF, ou par les transports interurbains départementaux... Le véhicule de la Communauté de communes reste sur les séjours pour gérer la vie quotidienne (courses, activités...), les urgences, ...

Les locaux, lieux d'activité et le matériel

Les séjours se déroulent sur des structures d'accueil habilitées pour le camping et l'accueil de groupes et ont lieu sous toiles de tente.

La Communauté de communes dispose d'une tente cuisine avec le matériel nécessaire au bon déroulement de l'élaboration des repas (réfrigérateur, feux à gaz, tables de préparation, vaisselle,...) d'un petit marabout et de toiles de tentes de couchage (patrouilles et tentes igloo).

La nature des activités

Lors des séjours, il est fait appel à des prestataires qui ont les qualifications et habilitations requises pour l'encadrement des activités.

Les activités sont sportives, culturelles, de découverte et d'initiation.

La communication

La Communauté de communes met en place une communication importante avant chaque période de vacances :

- **Création d'une plaquette Service enfance-jeunesse** avec une charte graphique qui est un repère pour les jeunes, les familles... Cette plaquette est composée d'une chemise dans laquelle est glissé pour chaque période de vacances le planning des activités prévues. (programmations OTSC et séjours)

- Distribution dans le cadre du collège de la Suze sur Sarthe et de l'établissement scolaire Saint Michel des Perray à Parigné le Pôlin,
- Distribution dans chaque Commune : soit dans les commerces, soit par les élus locaux dans les boîtes aux lettres des foyers concernés, soit en mairie et dans les points jeunes,
- La presse locale,
- Le site internet de la Communauté de communes (www.val-de-sarthe.fr), et des Communes
- Bulletins municipaux,
- Bulletin intercommunal,
- Envoi par mail des programmations aux familles ayant confié leur adresse au service jeunesse.

-Création d'une plaquette d'information sur les activités proposées par le service enfance-jeunesse et donnée par le biais des écoles aux enfants scolarisés au CM2, à la rentrée de septembre.

- Réunion d'information pour les familles et les jeunes
- Envoi d'un courrier en partenariat avec la CAF aux familles allocataires CAF et bénéficiant de l'Aide aux Vacances Enfants, pour expliquer le fonctionnement de ce dispositif dans le cadre des séjours proposés.

Le système d'inscription

L'inscription est obligatoire pour la participation aux séjours.

L'inscription aux séjours se fait courant juin, en même temps que celles pour l'Opération Ticket Sport & Culture de juillet.

L'inscription se déroule en deux temps :

- un premier temps de préinscriptions par téléphone,
- un deuxième temps sur rendez-vous fixés lors de la préinscription, afin de valider administrativement les inscriptions (fiche sanitaire pour les nouveaux, réactualisation pour les habitués ; règlement des activités).

-en 2015 les inscriptions par internet seront expérimentées

-lors de l'inscription, le jeune s'inscrit sur 1 séjour et peut faire des vœux de départ sur d'autres sous condition de places disponibles.

La participation des familles

La participation des familles se fait en fonction de quotients familiaux.

Un prix de journée est défini et multiplié par le nombre de jours du séjour

QF1 : <= 700,00 € : 30% du prix de journée défini à la charge des familles

QF2 : 700,00 € < et <= 900,00 € : 50% du prix de journée défini à la charge des familles

QF3 : 900,00 € < et <= 1 200,00 € : 60% du prix de journée défini à la charge des familles

QF3 : > 1 200,00 € : 70% du prix de journée défini à la charge des familles

Les jeunes habitant en dehors du territoire communautaire sont inscrits sur liste d'attente et pourront valider leur inscription sous condition de places disponibles.

La charte de l'animation jeunesse

Une charte des séjours est remise aux parents et aux jeunes précisant les objectifs des séjours et apportant des compléments d'information sur certains points (traitements médicaux, l'argent de poche, les téléphones portables, la communication avec les parents pendant le séjour).

FICHE ACTION : L'Accueil de Loisirs Communautaire

Les constats

La tranche d'âge des 3-11 ans représente une population de 3 311 enfants (diagnostique ANATER).

Sur les 15 Communes du Val de Sarthe, 9 Communes (Étival lès le Mans, Louplande, Voivres lès le Mans, Roëzé sur Sarthe, La Suze sur Sarthe, Parigné le Pôlin, Guécélard et Spay-Fillé sur Sarthe) proposent un accueil de loisirs en juillet et sur les petites vacances.

Le constat est fait que sur la période d'août l'offre est très réduite (Spay-Fillé sur Sarthe ouvert sur 2 semaines, La Suze sur Sarthe et Parigné le Pôlin sur la dernière semaine) et qu'il y aurait une demande des familles surtout sur les deux dernières semaines d'août.

La compétence sur les ALSH en août pour les 3-11 ans est transférée à la Communauté de communes (arrêté n°2011357 du 23 décembre 2011).

Afin de permettre aux élus de continuer à travailler sur l'évolution de la politique enfance et jeunesse, un cabinet d'études est mandaté, en 2013, par les élus communautaires pour les accompagner dans cette réflexion : faire un état des lieux de l'existant (multitudes d'offres, d'horaires, de tarifs, le public accueilli, ... illisibilité des actions tant pour les techniciens que pour les familles) et de proposer une politique de l'enfance et de la jeunesse cohérente.

Suite à ce travail, les communes ont transféré à la Communauté de communes la compétence sur l'organisation et la gestion des Accueils collectifs de mineurs extra scolaires à parti du 1^{er} janvier 2016. (arrêté préfectoral n° DIRCOL 2015-0018 du 05/06/2015)

Les sites- capacités d'accueil – horaires – modalités d'inscriptions

Sites Lieu et adresse	âges	Vacances						Horaires
		Hiver	Printemps	Juillet	Août	Automne	Noël	
Parigné le Pôlin Le Clos Renard Rue du terre	- 6		16		24	16		
	+ 6		24			24		
Guécélard Groupe Scolaire René Cassin Chemin du Dauphin	- 6	16		24				Accueil échelonné de 7h30 à 9h00
	+ 6	24		48				
Louplande École Mozart 8 Route de Souligné Flacé	- 6	24	24	24	16	24	16	Départ échelonné de 17h00 à 18h30.
	+ 6	48	48	48	48	48	24	
Malicorne sur Sarthe Ecole Bernard Palissy 1 rue Victor Hugo-	- 6	16	16	16		16		
	+ 6	24	24	24		24		
Spay Le Domaine du Houssay Route d' Arnage	- 6							Accueil échelonné de 8h à 9h00 Départ échelonné de 17h00 à 18h.
	+ 6	48	48	100	60	48		
Roëzé sur Sarthe Espace de Loisirs Place Isaac de la Roche (église)	- 6		24	24	24			Accueil échelonné de 7h00 à 9h00
	+ 6		48	60	60			
La Suze sur Sarthe École La Renardière 1 rue Raoul Pichon	- 6	32		40		32		Départ échelonné de 17h00 à 18h30.
	+ 6	48		60		48		

Les enfants accueillis sont âgés de 3 ans (scolarisés) à 11 ans (année civile).

Si un effectif minimal de 20 enfants inscrits n'est pas atteint sur un site, la Communauté de commune a pris la décision (Bureau stratégique du 10/09/2015) de regrouper les effectifs sur un autre site d'accueil géographiquement proche.

Pour 2015, le site à Malicorne sur Sarthe ne sera ouvert que sur la 1^{ère} semaine des vacances d'hiver et de printemps.

Pour les sorties les horaires pourront être modifiés si besoin.

L'encadrement

❖ **La direction** est assurée par des animateurs communautaires, et par des animateurs communaux. Ces derniers sont mis à disposition dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personne entre la Communauté de communes et les Communes concernées.

❖ Les animateurs saisonniers qui formeront les différentes équipes pédagogiques sont recrutés par les directeurs et sont salariés de la Communauté de communes.

❖ L'encadrement des enfants se fait selon la législation en vigueur :

1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et +.

1 animateur pour 8 enfants de – de 6 ans.

Le directeur au-delà de 50 enfants accueillis n'est pas compris dans le taux d'encadrement.

Les directeurs des différents sites ont des temps de préparation communs (définition des thèmes, des sorties communes, des mini-camps communs...) et des temps de préparation et d'installation avec leur équipe pédagogique (projet pédagogique, planning d'animation, installation des centres, rangements, bilan, installation des bases des mini-camps...)

Le transport

→ Pour faciliter l'accès des familles de Spay ayant des enfants de moins de 6 ans aux accueils de loisirs (selon les vacances scolaires Parigné le Pôlin ou Guécélard), un transport est proposé aux familles.

Pour l'accueil sur août le transport bénéficiera également aux familles de Parigné le Pôlin ayant des enfants de plus de 6 ans qui seront accueillis sur le site de Spay.

→ Pour les parents usagers du transport ferroviaire en gare de la Suze sur Sarthe, un transport permettra à leurs enfants d'accéder à l'ALSH notamment lorsqu'il a lieu à Roézé sur Sarthe sur les petites vacances.

→ Un transport pourra être mis en place sur les autres sites, selon les besoins des familles sondées lors de l'inscription.

→ Pour les activités extérieures des accueils de loisirs sans hébergement, il est fait appel à un autocariste.

Les locaux, lieux d'activité et le matériel

- **Parigné le Polin** : Le Clos Renard à est une structure d'accueil des enfants en dehors du temps scolaire, agréé pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans et plus de 6 ans.

Un terrain de football, de basket et de hand sont à proximité et accessibles aux équipes pédagogiques pour l'animation d'activités extérieures.

- **Spay** : Le Domaine du Houssay à accueille un espace dédié à l'accueil de loisirs agréé pour l'accueil des enfants à partir de 6 ans (route d'Arnage). Le domaine du Houssay est un espace qui permet l'animation d'activités extérieures (terrains sportifs, espace tir à l'arc, mini-golf, baignade...). Un gymnase est également accessible pour la pratique d'activités sportives spécifiques (terrains, salle de tennis de table, dojo, salle de danse)

- **Roézé sur Sarthe** : L'espace de loisirs est une ancienne école agréée pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans et plus de 6 ans. (place de l'église). Un complexe sportif (gymnase, terrain de tennis, terrain de pétanque, city stade...) et une salle des fêtes sont également accessibles.

- **Louplande** : L'école Mozart, sur le temps des vacances est agréée pour l'accueil de loisirs des enfants de moins de 6 et de plus de 6 ans. L'équipe pédagogique

peut également investir les terrains de foot et de pétanque à proximité de l'ALSH, pour des activités extérieures, ainsi que la salle des fêtes.

-**Malicorne sur Sarthe** : l'accueil est organisé au sein des locaux scolaires (école publique Bernard Palissy) agréés pour l'accueil des moins de 6 ans et plus de 6 ans (gymnase, piscine découverte,...).

-**Guécélard** : l'accueil est organisé au sein des locaux scolaires (école publique René Cassin) agréés pour l'accueil des moins de 6 ans et plus de 6 ans. A proximité l'équipe pédagogique peut également investir l'espace sportif (terrain de foot, gymnase, salle des fêtes,...)

-**La Suze sur Sarthe** : l'accueil est organisé au sein des locaux scolaires (école publique La Renardière) agréés pour l'accueil des moins de 6 ans et plus de 6 ans. A proximité l'équipe pédagogique peut également investir différents espaces sportifs (gymnase, dojo, city stade, piscine,...), espaces de jeux (ludothèque, espaces boisés,...) et culturels (médiathèque)

La nature des activités

Le planning d'animation relève des équipes pédagogiques de chaque ALSH. Des intervenants extérieurs peuvent être sollicités selon le projet d'animation (et les ressources financières).

Une sortie par tranche d'âge, par site et par semaine est budgétisée. Une priorité sera faite à la mutualisation des sorties et donc des transports.

Des minis-camps communs aux ALSH sont proposés aux enfants. Le projet des mini-camps est de favoriser la rencontre des enfants des différents ALSH en juillet et d'août.

Ils sont ouverts à 20 places chacun et encadrés par trois animateurs.

La restauration

La restauration fait l'objet d'une consultation auprès d'entreprises spécialisées.

Sur les sites de Louplande, Spay et Guécélard, il est fait une livraison de repas en liaison froide. La remise à température des repas est assurée par un agent de cuisine.

Sur les sites de Parigné le Pôlin, Roëzé sur Sarthe, Malicorne sur Sarthe, LaSuze sur Sarthe, un personnel de cuisine (cuisinier du restaurant scolaire, cuisine

centrale) fait l'objet d'une convention de mise à disposition de service. Les repas sont confectionnés sur place.

Le budget

Les accueils de loisirs sans hébergement sont budgétisés. Chacun des directeurs a à sa disposition le budget du site.

La communication

Une information complète (dates d'inscriptions, horaires, dates, lieux, documents à fournir pour l'inscription,...) est faite pour chaque période de vacances et est diffusée par le biais des écoles.

-une information est -disponible sur le site de la Communauté de communes
-envoyée par mail aux familles
-faite également dans les bulletins communautaires et communaux

-Une réunion de présentation aux familles est organisée avec les directeurs de centres.

Le système d'inscription

L'inscription se fait sur des temps de permanences sur chaque site d'accueil. Sur le site internet de la Communauté de communes du Val de Sarthe, les familles peuvent accéder aux documents administratifs demandés.

Les modalités d'inscription :

Modalités d'inscription	à la journée	au forfait 4 jours	à la semaine
Périodes de vacances			
Hiver	✓	✓	✓
Printemps	✓	✓	✓
juillet		✓	✓
août		✓	✓
Automne	✓	✓	✓
Noël	✓	✓	✓

La participation des familles

❖ Financière

La participation des familles se fait en fonction de quotients familiaux.
Un prix de journée est défini et multiplié par le nombre de jours du séjour

QF1 : $\leq 700,00 \text{ €}$: 21% du prix de journée défini à la charge des familles

QF2 : $700,00 \text{ €} <$ et $\leq 900,00 \text{ €}$: 32% du prix de journée défini à la charge des familles

QF3 : $900,00 \text{ €} <$ et $\leq 1\,200,00 \text{ €}$: 43% du prix de journée défini à la charge des familles

QF4 : $> 1\,200,00 \text{ €}$: 54% du prix de journée défini à la charge des familles

Un abattement de 10% est fait à partir du 3^{ème} enfant et suivant inscrits

Un supplément par nuitée pour les mini-camps est demandé aux familles.

Les enfants habitant en dehors du territoire communautaire sont inscrits sur liste d'attente et pourront valider leur inscription sous condition de places disponibles, même s'ils sont scolarisés dans une école du territoire communautaire et même si l'un des parents travaille sur le territoire. Il n'y a pas application d'un tarif hors communauté.

En cas d'inscriptions supérieures aux capacités d'accueil, la Communauté de communes appliquera des critères de priorité :

1^{er} rang : familles résidant sur le territoire communautaire ou payant des impôts sur le territoire communautaire.

2^{ème} rang : familles ne résidant pas sur le territoire communautaire mais dont les enfants sont scolarisés sur le territoire communautaire.

3^{ème} rang : familles hors territoire communautaires et sans contrepartie financière

❖ Qualitative

Les familles usagères de l'accueil de loisirs communautaire peuvent être sollicitées pour répondre à une enquête de satisfaction sur son organisation afin de pouvoir y apporter des améliorations...

Le règlement intérieur

Un règlement intérieur sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs est donné aux familles.

ANNEXES

- Les données démographiques du territoire
- La carte du territoire
- La charte graphique
- Les locaux et lieux d'activités

Données démographiques

La Communauté de communes du Val de Sarthe est composée de **15 Communes** :

Chemiré le Gaudin :	949 habitants
Étival lès le Mans :	1 991 habitants
Fercé sur Sarthe :	608 habitants
Fillé sur Sarthe :	1 514 habitants
Guécélard :	2 844 habitants
Louplande :	1 494 habitants
Malicorne sur Sarthe :	1 953 habitants
Mézeray :	1 846 habitants
Parigné le Pôlin :	1 084 habitants
Roëzé sur Sarthe :	2 774 habitants
St Jean du Bois :	633 habitants
Souigné Flacé :	701 habitants
Spay :	2 890 habitants
La Suze sur Sarthe :	4 379 habitants
Voivres lès le Mans :	1 277 habitants

TOTAL : 26 937 habitants

(Population municipale légale au 1^{er} janvier 2015)

La carte du territoire communautaire



La charte graphique Service Jeunesse - Opération Ticket Sport & Culture – Séjours vacances

Infos pratiques

Enfance-Jeunesse en Val de Sarthe

Documents à fournir pour les inscriptions

- Carnet de santé de l'enfant
- Numéro de sécurité sociale
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident
- Attestation des prestations familiales CAF et MSA
- Avis d'impôt sur le revenu
- Une photo d'identité
- Numéro d'allocataire CAF, MSA



Les activités ont lieu sur différentes communes du Val de Sarthe. Elles s'adressent aux enfants et jeunes du territoire.

Le tarif des activités dépend du quotient familial. Il est généralement précisé sur le programme des activités des vacances.

Pour toute question, contactez le service enfance-jeunesse de la Communauté de communes du Val de Sarthe (coordonnées en bas de page).

De nouvelles activités à toutes les vacances!

Danger *Séclater* *Vivre* *Découvrir* *Séparer* *Visiter*

Renseignements :
Communauté de communes du Val de Sarthe
27, rue du 11 novembre - 72210 La Suze-sur-Sarthe
02 43 83 51 12 / animationjeunesse@cc-valdesarthe.fr



L'accueil de loisirs

-> Pour les 3-11 ans

Lors des vacances scolaires, la Communauté de Communes du Val de Sarthe propose de nombreuses animations aux enfants et jeunes du territoire. Une occasion de s'amuser même si l'on ne part pas en vacances, et de découvrir de nouvelles activités.

Selon votre lieu d'habitation et l'âge de vos enfants, rendez-vous à **l'accueil de loisirs communautaire**, aux vacances scolaires. Un programme d'activités diverses et variées vous attend, contacté par les équipes d'animations, sur nos 4 sites :

- **Louplande** : Ecole Mozart, route de Souigné-Flacé (pour les 3-11 ans)
- **Parigné-le-Pôlin** : Le clos Renard (pour les 3-6 ans)
- **Rozé-sur Sarthe** : Espace de loisirs, place de l'Église (pour les 3-11 ans)
- **Spay** : Domaine du Houssay, route d'Arnage (pour les 6-11 ans)

Horaires : 8-9h arrivée échelonnée / 17h30-18h : départ échelonné

L'opération Ticket Sport et Culture

-> Pour les 11-17 ans

A toutes les vacances scolaires, les 11-17 ans du Val de Sarthe peuvent participer à **l'opération Ticket Sport et culture**. L'objectif ? Découvrir et s'initier à de nouvelles activités, qu'elles soient sportives, culturelles, ou de loisirs (exemple : flag-foot, nail art, head band...). Un service transport est organisé pour faciliter la mobilité sur le territoire.

Les séjours ados

-> Pour les 11-17 ans

Chaque été, en août, la Communauté de communes du Val de Sarthe organise **des séjours ados** d'une semaine pour les 11-17 ans. Sportifs ou culturels, il y en a pour tous les goûts (musique, photo, sports de glisse ou équitation...). Transport en car et hébergement en camping, selon les projets.

Des mini-camps
Chaque été, en août, la Communauté de communes du Val de Sarthe organise des mini-camps pour les 7-11 ans du territoire. Ces mini-camps thématiques (nature et pêche, équitation...), de 5 jours, sont pour les enfants une véritable bouffée #oxygène.




Flyer d'information pour les enfants scolarisés en CM2

JEUNESSE

Communauté de communes du Val de Sarthe

Activités pour les 11-17 ANS

Toute l'année : Opération Ticket Sport & Culture

- Pendant les vacances de février, avril, juillet et octobre.
- Activités sportives, manuelles, culturelles, de loisirs...
- Accès aux jeunes à partir de 11 ans révolus, habitant le territoire du Val de Sarthe.
- Un service transport est organisé.

En août : Séjours vacances

- Des séjours d'une semaine à dominante sportive, culturelle...
- Hébergement sous toiles de tente et encadrement selon la législation en vigueur.
- Tarifs proportionnels aux quotients familiaux.

Val de Sarthe
S'ÉCLATER

Communauté de communes du Val de Sarthe

Où se procurer les programmes ?

- à la Mairie de votre Commune.
- à la Communauté de communes du Val de Sarthe.
- Sur le site internet : www.val-de-sarthe.fr
- par e-mail, en communiquant votre adresse mail au service Jeunesse : animationjeunesse@cc-valdesarthe.fr.

Pour plus d'informations :
Communauté de communes du Val de Sarthe
Service Enfance - Jeunesse
27, rue du 11 novembre - BP 26
72 210 La Suze-sur-Sarthe
02.43.83.51.12
animationjeunesse@cc-valdesarthe.fr
www.val-de-sarthe.fr

Les locaux et lieux d'activités pour l'Opération Ticket Sport & Culture

Commune	Salle	PV commission sécurité	Extérieur
CHEMIRÉ LE GAUDIN	Salle polyvalente 19 rue du Renom	17/05/2010	-Terrain de football -Circuits de randonnées -Terrain tir à l'arc
ÉTIVAL LES LE MANS	Salle polyvalente Halle des sports Rue du stade	En cours d'avis	-courts de tennis -terrain de football -skate parc -centre social -salle informatique
	Salle polyvalente Rue du stade		
	Centre social		
FERCÉ s/SARTHE	Maison du temps libre	10/05/2012	-terrain de basket -terrain bi-cross
FILLÉ s/ SARTHE	Maison du temps libre Le Pré de l'Allée	26/11/2012	-terrain de football -plaine d'Ile MoulinSart
	Ile MoulinSart	ERP de 5 ^{ème} catégorie	
GUÉCÉLARD			
LA SUZE SUR SARTHE			
LOUPLANDE	Maison du temps libre (salle des fêtes) Rue du stade	21/06/2012	-terrain de football -court de tennis -terrain de pétanque
	Local jeune – Le Ketanou 1 route de la Suze		
MÉZERAY	Salle des fêtes Rue Robinson	17/04/2014	-parc boisé -terrains de foot -2 courts de tennis -plate-forme sportive :basket, hand (école)
	-Salle modulaire -salle équipée		
MALICORNE			

Commune	Salle	PV commission sécurité	Extérieur
PARIGNÉ LE PÔLIN	Salle polyvalente – cantine Le bourg	09/10/2014	-terrain de football -plate- forme : basket -parc boisé
	Le Clos Renard		
ROËZÉ s/ SARTHE	Gymnase Les jardins du bois	21/06/2012	-Terrain de pétanque -Courts de tennis (+ 1 couvert) -Terrain de foot
	Salle polyvalente Le bourg	21/06/2012	
SAINT JEAN DU BOIS	Salle polyvalente	28/05/1998 ERP de 5 ^{ème} catégorie	-Terrain de football -Terrain de pétanque -Circuits de randonnées
	Maison de la Randonnée	Construite en 2008 ERP de 5 ^{ème} catégorie	
SPAY	Domaine du Houssay – Locaux ALSH	02/02/2010	-terrain de foot -espace de jeux -courts de tennis -domaine du Houssay
	Gymnase		
SOULIGNÉ FLACÉ	Salle polyvalente Route de Louplande	27/12/1995 ERP de 5 ^{ème} catégorie	-terrain de football -terrain de volley -terrain de basket
VOIVRES LES LE MANS	Salle polyvalente Route d'Étival	En cours d'avis	-Plate- forme : Football Basket -Terrain de tennis

Les locaux et lieux d'activités pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Communautaire

Commune	Lieu et adresse	N° agrément
Parigné le Pôlin	Le Clos Renard Rue du tertre 72330 PARIGNÉ LE POLIN	722301004
Guécélard	Groupe scolaire René Cassin Chemin du Dauphin 72230 GUÉCÉLARD	721461001
Spay	Le Domaine du Houssay Route d'Arnage 72700 SPAY	723441001
Roëzé sur Sarthe	Espace de Loisirs Place Isaac de la Roche (église) 72210 ROEZÉ SUR SARTHE	722531004
Louplande	École Mozart 8 Route de Souigné Flacé 72210 LOUPLANDE	721691001
La Suze sur Sarthe	Ecole primaire La Renardière 1 rue Raoul Pichon 72210 LA SUZE SUR SARTHE	723461002
Malicorne	Ecole Bernard Palissy 1 rue Victor Hugo 72270 MALICORNE	72191002